

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORDELLE
DU 12 AVRIL 2022**

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX et le 12 AVRIL à 20h30 le Conseil Municipal convoqué le 5/04/2022/ par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi sous la Présidence de Monsieur Philippe CHATRE, Maire.

Nombre membres afférents au CM : 15
En exercice : 14
Présents : 12

Etaient présents : Mmes, MM. CHATRE Philippe, CHABRY Julien, LAMURE Sandra, CAPITAN Pascal, SERVAJEAN Yolande, MORLANDET M.Christine, Delphine CHAUX TRONCY Georges, DEMICHEL Nelly BILLIEMAZ Gérard et CHARRIER Jérôme, CAPITAN J.Paul

Était absent excusé : Mr CHAUMENTIN Gilles et Mr PERSIGNY André

Secrétaire de séance : Mme MORLANDET M.Christine

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents.
Le précédent compte-rendu ayant été adopté, l'ordre du jour est alors abordé.

Le conseil après délibération et à 10 voix pour et 2 abstentions (dont le Maire qui n'a pas pris part au vote) :

APPROUVE le Compte administratif 2021 de la Commune et l'affectation du résultat. En fonctionnement, l'excédent cumulé est de 395 411.52 € et compte-tenu du besoin à couvrir en investissement de 270 351.19 €(C/1068) la somme qui sera affectée au C/002 report de fonctionnement dans le BP 2022 sera de 125 060.33 €. Pour l'investissement le déficit cumulé est de 159 345,88 € qui se retrouvera dans le BP 2022 au C/001 en dépense d'investissement.

Le conseil après délibération et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le compte de gestion de la Perceptrice pour 2021 qui est conforme au compte administratif de la Commune

MAINTIENT les taxes comme en 2021 :

Foncier bâti : 30.29 %

Foncier non bâti : 36.04 %

Le Conseil après délibération vote les subventions aux associations comme suit :

SOU DE L'ECOLE (1 abstention)	500 €
Exceptionnellement, en plus, en remplacement du Comité des Fêtes, pour le feu d'artifice de la Fête patronale	1000 €
CLUB DE L'AMITIE (1 abstention)	300 €
AMICALE DES POMPIERS :	500 €
MARCHE DES LUCIOLES (2 abstentions)	500 €
LES FANFARONS	300 €
AS FOOT	500 €
ANCIENS COMBATTANTS	300 €

LES JARDINS DE CORDELLE	500 €
LA PETANQUE CORDELLOISE	300 €
LE SOU DE L'ECOLE	
pour la sortie voyage scolaire de juin	800 €
SPA DU ROANNAIS	
pour 2022 = 0.41 €/habitant soit	384.17 €

VOTE le BP 2022 pour le budget communal qui s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes à 891 323.82 € et en investissement dépenses et recettes à 863 510.18 €.

Le Maire informe :

- Les 2 terrains qui étaient à vendre sont réservés
- Concernant la boulangerie, la Commune a été avertie mi-mars par le boulanger de la cessation de son activité au 31/03/2022. Elle avait donc tout de suite cherché un nouveau boulanger et trouvé une personne. Or le 31/03 Le Maire était contacté par le commissaire-priseur qui lui apprenait qu'il avait été prononcé une liquidation judiciaire simplifiée au 23/03/2022 et qu'une procédure était en cours, ne permettant pas pour l'instant d'installer un nouveau boulanger dans les lieux. Un état des lieux et un inventaire ont été réalisés par le commissaire-priseur. Le boulanger avait peu de matériel à lui et la Commune a proposé un rachat au liquidateur. Le nouveau boulanger a été prévenu du retard pour son installation.

Le Maire laisse la parole à la secrétaire de Mairie pour un point sur les élections, sur les problèmes rencontrés ou qui peuvent survenir et 1 rappel sur les opérations de dépouillement et le rôle de chaque conseiller en fonction de sa désignation (assesseur ou scrutateur). Des contrôles sont faits par les délégués soit du Conseil Constitutionnel ou des délégués de liste de candidats. Il faut être très attentif.

Yolande Servajeau conseillère chargée du fleurissement informe que la « corvée » plantation est prévue le samedi matin 14 mai. Tout ceux qui sont intéressés peuvent venir donner un coup de main.

Jérôme Charrier conseiller municipal informe que le balisage des circuits est terminé

Nelly DEMICHEL conseillère municipale fait part du problème de stationnement des voitures sur la place de Verdun le jour du marché, les commerçants ne peuvent pas se garer. Il faudrait remettre le panneau d'interdiction. Par ailleurs J.Paul CAPITAN, conseiller municipal fait part du problème des personnes qui restent stationnées longtemps devant le bar et dans le virage ce qui est très dangereux. Il demande également quand les trous sur les chemins vont être bouchés. C'est prévu dès cette semaine.

La séance est levée à 21h45